



www.ami-paris.fr

INFORMATION AMI N°2 COVID-19

Les mesures de confinement décidées par les autorités publiques se trouvant prolongées et renforcées, l'AMI entend s'adapter à cette réalité.

A cette fin, l'AMI renforce sa permanence numérique pour mieux répondre à toutes vos

QUESTIONS RELATIVES AU SUIVI DES SALARIES relevant :

- du domaine médical ou professionnel : amipluri@wanadoo.fr
- du domaine administratif ou réglementaire : amiplt@wanadoo.fr

MERCI DE BIEN PRENDRE SOIN

d'indiquer dans votre courriel :

- la raison sociale et le numéro de référence AMI de votre entreprise
- le nom de votre médecin du travail
- vos nom, fonction et numéro de téléphone
- et le motif précis de votre demande

A réception, un médecin de l'AMI prendra contact avec vous pour en évaluer l'urgence.

L'URGENCE dans les circonstances présentes, c'est d'assurer les :

- visites de reprise
- visites d'embauche

des salariés des entreprises dont l'activité est considérée comme prioritaire dans cette situation de crise épidémique.

Au terme de cette évaluation partagée, l'AMI programmera
avec vous, **ET AVEC L'ACCORD DU SALARIE INTERESSE**

- soit une téléconsultation
- soit un rendez-vous pour un examen direct en notre Siège.

Enfin, en consultant régulièrement notre site :

www.ami-paris.fr

Vous serez régulièrement informé de l'évolution de l'activité de l'AMI au regard des directives des autorités publiques.